L'ABEILLE,

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMÉE PAR JÉROME BAYON.

Il faut que l'UNION soit conservée.

VENDREDI MATIN, 18 SEPTEMBRE 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre.

Nous avons par erreur dans notre numéro de mercredi dernier, en relatant le fait de la prise de Thompson, annoncé la gazette *Correo* au lieu de la *San Felipe*, le bâtiment capturé est le *Correo* autrement dit la *Henrieta*.

Nous apprenons que Thompson a été mis en liberté sans cautionnement, ayant donné connaissance des ordres qu'il a eu de son gouvernement. Il sera jugé par la Cour de District des Etats Unis.

Le bateau à vapeur Claiborne, rapporte que le CARBOLTON, en montant le fleuve, a eu une explosion dans sa machine, qui a tué quatre hommes. Deux autres manquaient à bord.

Nous ne savons à quoi attribuer le retard que nous éprouvons à recevoir nos journaux de New-York, cependant des lettres du 5 septembre ont été reçues ici, par la malle d'hier. Du reste, ils ne nous offriraient rien d'intéressant, car il n'y a pas eu d'arrivages récents d'Europe, et les nouvelles locales ne sont d'aucune importance, d'après ce que nous voyons dans les journaux de Philadelphie du 3.

Nous sommes informés (dit la *Gazette de Pensacola*) que des propositions ont, été ou doivent être faites, au maître de poste général, pour le transport, en bateaux-à-vapeur, de la malle directement de ce port à la Nouvelle-Orléans. Il est étonnant que l'on n'ait pas pensé à cela plutôt, car, dit ce journal, la différence entre la distance de cette ville à la Nouvelle-Orléans, et celle de la Mobile à la Nouvelle-Orléans, n'est seulement que de trente milles, et néanmoins la malle est un trajet de soixante-quinze milles pour se rendre à la Mobile; presque toute cette route est la plus mauvaise qu'il y ait entre Augusta et Blakely. Il ne faudrait guères que vingt heures pour la traversée d'ici à la Nile-Orléans, avec de bons bateaux-à-vapeur. Ainsi, la malle de New-York pourrait se rendre à la Nile-Orléans en onze jours.

POPULATION DE LOUISVILLE.

Le dernier recensement fait à Louisville, porte la population de cette ville à 18,997 habitans.

Le 4 juillet a été célébré à Bogota, dans l'hôtel du chargé d'affaires des Etats Unis, par tous les Américains qui se trouvaient en cette ville, ainsi qu'un petit nombre d'habitans du pays, parmi lesquels se trouvait D. Lopez, conseiller d'Etat.

PROJET DE QUELQUES NOUVEAUX MARCHÉS.

Nous nous rappellerons toujours que, pendant le cours de la dernière session de notre Législature, soit hasard, soit curiosité, soit, peut-être même besoin urgent de dissiper les vapeurs d'un spleen auquel, par la grâce du Diable, nous ne sommes que trop souvent enclin, nous nous trouvâmes subitement, et sans nous en douter, sur les bancs destinés aux flateurs et séparés par une légère balustrade du sanctuaire auguste d'où, malgré la division qui règne généralement parmi les Solons de la Louisiane, malgré ce choc constant d'intérêts personnels et de principes politiques, malgré cette lutte vigoureuse entreprise quelquefois dans le seul but de faire triompher une opinion rarement bonne mais presque toujours erronnée, malgré les petites haines, les animosités ridicules, et souvent le desir de déployer une éloquence verbeuse en soutenant les questions les plus sophistiques, nous voyons cependant sortir la volonté du Peuple Souverain, par l'organe de ses mandataires, UNE et INDIVISIBLE, comme autrefois on vit jaillir la Republique Française du sein de l'Europe autocrate. Il est vrai de dire que l'existence de cette république ne fut pas de longue durée. A la convention nationale succéda Robespierre et la terreur; le directoire fit disparaître les comités de salut public et de sûreté générale; le consulat remplaça le directoire; plus tard, le consulat fit place à l'Empire; enfin l'Empire s'écroula et l'on vit renaître comme de plus belle la Monarchie Française, les Bourbons, les Nobles, les privilèges et les abus, malgré le génie puissant de Napoléon, malgré vingt-cinq années d'une guerre d'extermination et tout le sang versé à la défense de la cause dite "sacrée". Les choses revinrent à leur *statu quo*: aussi par la même analogie, et comme preuve évidente de la vérité de cet adage vulgaire, "l'eau retourne toujours à la rivière", avons nous vu constamment notre Législature, vraie *Pénélope* de la politique, détruire en une session, en une semaine, en un jour, l'ouvrage de dix sessions précédentes et grossir nos codes de jurisprudence civile d'une série de lois portant pour titres "*Actes pour amender les actes intitulés Actes*"; "*Actes pour rappeler les actes intitulés actes,*" "*Actes pour expliquer les actes intitulés actes &c.*" ou bien, traduisant litteralement, pour rendre ces titres plus clairs, "volonté du peuple dérouisant la volonté du peuple"; c'est à dire que, le peuple lors d'avoir une volonté souveraine n'est gouverné que par le caprice, nous allions presque ajouter, l'ignorance de ses mandataires. Et cependant cette *Pénélopade* coûte par an à l'Etat la petite somme de soixante mille piastres, et nos lois deviennent de jour en jour plus embrouillées. De là des procès nombreux qui n'en résultent pas souvent pour résultat que la ruine complète des plaideurs et la fortune rapide de tous nos avocats. Il n'en était pas de même lorsque la Louisiane était régie par nos bonnes vieilles lois espagnoles: elles étaient trop claires et trop précises; aussi les a-t-on fait disparaître pour les remplacer par.... celles de la Législature.

Mais, pour en revenir à nos moutons, nous nous trouvions comme nous l'avons précédemment annoncé, sur un banc à l'usage des flaneurs. La chambre venait d'adopter le bill relatif à la confirmation des titres des acquéreurs aux ventes judiciaires. Sitôt après, l'ordre du jour appelle la considération d'un autre bill ayant pour objet de rompre les liens du mariage entre un couple résidant, si la mémoire ne nous trompe pas, dans la paroisse de Ste. Marie aux Attakapas, lequel pour des raisons alors expliquées faisait assez mauvais ménage. La discussion fut très animée. Les uns disaient que l'ordre social, l'équité, la justice réclamaient impérieusement le divorce; les autres, et nous partageons l'opinion de ces derniers, avançaient que la Législature formant la branche législative du gouvernement était incompétente pour décider sur une matière qui regardait plutôt le judiciaire, attendu qu'il y avait des lois civiles qui traitaient du divorce et qu'il fallait renvoyer l'affaire pardevant les tribunaux; bref, quel fut notre étonnement lorsque nous vîmes présenter une série de douze ou quinze amendemens demandant tous une dissolution de mariage entre des individus des deux sèxes dont jusque là nous avions ignoré les noms.

La discussion de ce bill et des amendemens ajoutés continua comme de plus belle; et l'heure étant assez avancée, nous nous retirâmes de la Législature faisant mille et un commentaires sur les résultats que pourrait obtenir le bill et sur la nature des délibérations auxquelles cette séance avait donné lieu.

Depuis, nous avons eu l'occasion de consulter un volume des lois de la dernière session, et nous n'avons rien vu qui annonçât que les divorces dont nous venons de parler aussent été prononcés par le pouvoir suprême.

Cette circonstance nous est revenue à la mémoire lorsqu'en assistant à la dernière séance du Conseil de ville, et à propos de la résolution présentée par le comité d'améliorations relativement à la construction d'un Marché dans la partie inférieure de la ville, nous avons vu plusieurs membres se lever et demander par le moyen d'amendemens à la résolution présentée, de semblables Marchés pour le faubourg Ste. Marie, pour le 7e. district, pour le bayou St. Jean.... nous pensions que l'on n'en bâtirait plus, et que chacun de nos aldermen réclamerait un entrepôt de légumes pour le district qu'il représente. Nous nous sommes cependant trompé. Ces messieurs se contentèrent des trois demandes additionnelles; et le tout fut renvoyé à un comité spécial, à l'exception de la résolution première qui fut adoptée et par suite de laquelle un Marché devra être construit sur l'emplacement appartenant à M. Manuel Andry et connu jusqu'ici sous le nom de *Frescati*.

Maintenant, qu'il nous soit permis de demander ici quelle peut être l'utilité ou la nécessité de semblables édifices. Les quartiers où l'on se propose de les bâtir sont-ils tellement peuplés et éloignés des marchés actuels pour laisser à supposer une chaîne de succès dans l'entreprise projetée?

Pour s'assurer des résultats de cette opération, si toutefois elle a lieu, voyons d'abord ce que contiennent les Marchés demandés; et puis, nous calculerons si le revenu qu'ils pourront donner à la ville, compensera les intérêts de la somme déboursée. Nous ferons abstraction tout du marché du bayou St. Jean, car nous pensons que c'est par ironie, et pour mieux faire sentir le ridicule des demandes antérieures que l'aldermen du 2d. district a présenté son amendement.

La somme demandée pour l'emplacement de Frascati, est de seize mille piastres. On nous dit que la maison à dange située sur cet emplacement pourra tenir lieu de marché: nous n'en croyons rien, car nous avons eu assez souvent l'occasion de visiter cet établissement pour penser que, tel qu'il est, il puisse convenir à placer des étalis propres à la vente des produits qui y viendront. Il faudra donc abattre cet edifice pour construire un nouveau marché ou bien y faire telles réparations qui le mettront sous le pied voulu pour la commodité des détaillans de légumes. Nous croyons être modérés en fixant cette somme à cinq mille piastres—Total $21,000.

D'un autre côté, l'emplacement de la rue Carondelet, désigné pour la construction du nouveau marché du faubourg Ste. Marie, pourra coûter, d'après la valeur intrinsèque des terrains qui l'avoisinent, environ de 20 à 25,000 piastres. Portons le chiffre de l'édifice à y bâtir à $10000, et c'est à coup sûr le minimum de la dépense; cela fait terme moyen, environ $30,000.

Fixons en troisième lieu la construction du marché du 7e. district à $20,000, y compris l'emplacement et la batisse, et nous sommes bien modéré dans notre calcul; nous aurons un total, pour les marchés, de $71,000.

Examinons maintenant si les bénéfices que fera la Corporation pourront couvrir les intérêts de cette somme. Nous disons que non; car, d'après la population de ces différens quartiers, il est à présumer que dix marchands détaillans dans chaque marché seront plus que suffisans pour suffire aux besoins des habitans de ces divers districts. Ce chiffre peut paraître bien faible de prime abord, mais cependant en y réfléchissant on se convaincra que nous l'avons porté à sa plus forte valeur lorsque l'on considérera, d'un côté, que les résidences des habitans de la banlieue inférieure et des faubourgs d'en haut sont de telles dimensions qu'il est loisible à chaque individu d'avoir chez lui un jardin potager plus ou moins considérable d'où il tire son journalier ordinaire. Quiconque s'est promené dans les endroits que nous venons de désigner se sera sans doute convaincu par lui même de la vérité de notre assertion. La raison en est bien simple; c'est que, proportion gardée, les loyers et les propriétés dans ces quartiers sont de faible valeur, tandis que les vivres paraissent assez chers: et il est moins dispendieux de cultiver chez soi les objets de première nécessité que de les faire acheter au marché. Il reste cependant la classe infortunée qui n'a ni le temps, ni les moyens, ni l'étendue de terre nécessaires pour faire par elle même le jardinage dont elle peut avoir besoin. Aussi s'en passe-t-elle, et vivant au jour la journée, souvent elle se contente faute de mieux, de pain, de fromage ou d'un morceau de salaison. Ce que nous disons ici est à la lettre, et peut s'appliquer en grande partie à cette partie du 6e. district pour laquelle on demande un Marché. Cet endroit a le désavantage sur les deux autres quartiers, d'être plus éloigné du fleuve, et de nécessiter en cela le charroi des denrées ce qui augmenterait probablement de quelque chose le prix des produits qu'on y vendrait.

Que nos aldermen réfléchissent donc bien avant que d'exposer la Corporation à des dépenses imprudentes: dépenses qui ne lui rapporteront jamais un intérêt raisonnable, et qui ne sont pas même exigées par les besoins actuels de la population.

DEUX JOURS PLUS RECENS.

Le navire *Trenton*, arrivé à Boston, porte des lettres de Liverpool du 25 juil et au soir. Nous faisons les extraits suivans:

Les débats à la chambre des communes au sujet de la question catholique d'Irlande, ont été clos le 23, à trois heures du matin. L'amendement de Mr Peel a été rejeté à une majorité de 37 voix.

Mr Jackson et lord Stanley ont parlé en faveur de l'amendement, et MM. Ward, Shiel, O'Connell, lord Morpeth et lord John Russel contre.

Lord John Russell, en réponse à une question qui lui fut faite, annonce qu'à la prochaine session il présentera de la part des ministres un bill concernant les impôts en Angleterre.

Sur la foi de quelques lettres d'Allemagne, on assure que les gouvernemens du Nord se préparent à reconnaître don Carlos comme roi d'Espagne, et que le comte Alardin, son agent à Vienne est tous les jours en conférence avec le prince de Metternich pour régler les conditions de cette reconnaissance. Cependant on croyait que les revers éprouvés par don Carlos devant Bilbao, pourraient faire tort à sa cause dans les cours étrangères.

Londres, vendredi soir, 24 juillet.

Le bruit général aujourd'hui est que l'emprunt des Antilles était sur le point d'être négocié, et que l'on avait l'intention de contracter pour les 20 millions à la fois. On suppose que pour empêcher cette opération de réagir sur les fonds publics, les coupons seront pour de faibles sommes et à des échéances éloignées, de sorte que la somme totale ne soit remboursable que dans 20 ans. Ces bruits ont occasioné un peu de calme dans les fonds anglais, mais ils n'ont cependant pas baissé.

Les journaux de Toulon du 17, annoncent que les ravages du choléra commençaient à diminuer en cette ville, mais à Grase et à Frejus ce fléau a augmenté d'intensité. Il a aussi fait son apparence à Nice, à bord des pontons: les condamnés ont en conséquence été transférés à Villefranche. A Toulon trois conseillers municipaux, abandonnés par leurs collègues, et ayant tout le poids des affaires sur les bras, sont morts de fatigue.

D'après les journaux français, nous voyons que l'armée carliste souffre beaucoup du manque d'argent. Les dernières fournitures de bestiaux faites par les fournisseurs français n'ont pas encore été payées, et les troupes manquent de vivres. Les bestiaux qui composent toute leur fortune, ont presque tous disparu.

Le général Mina est arrivé le 17 à Toulon venant de Montpellier. Il est complettement guéri de ses blessures.

Londres, 25 juillet.

Les papiers ministériels français de mercredi soir, contiennent une dépêche télégraphique du 21, de Bayonne qui annonce que don Carlos s'était retiré le 17 sur Arbuza, où il fut rejoint par le reste de son armée, et que dans l'action du 16 les carlistes avaient perdu beaucoup de monde, et surtout beaucoup d'officiers. Le gros des troupes de la reine était arrivé à Pampelune le 19, avec les prisonniers faits dans la journée du 16.

La maladie du président de la chambre des pairs a empêché que le procès des prisonniers de Lyon ne fut terminé samedi.

Il paraîtrait, d'après une gazette de Zara, du 2 courant, que l'insurrection de Scutari a gagné de nouvelles forces par suite de l'échec éprouvé par les troupes du Pacha dans une sortie qu'elles firent le 15 dernier.

Bruxelles, 21 juillet.

L'évasion des prisonniers de Ste Pélagie fut annoncée par la voie du télégraphe plusieurs heures avant qu'on en fît part au public. La police belge a reçu ordre de les arrêter et de les délivrer aux autorités françaises. De pareils ordres ont été donnés ici et notre gouvernement est bien résolu à ne pas faire de la Belgique un lieu de refuge pour les criminels d'Etat de la France et des autres pays.

La nouvelle d'un attentat contre la vie du duc de Saxe-Weymar est fort exagérée. Il paraît qu'un officier hollandais dans un état de démence, n'ayant pu obtenir une audience de S. A. S. s'emporta en invectives grossières et mit l'épée à la main. Il fut à l'instant arrêté par le duc lui même, aidé de son aide de camp, conduit au corps de garde, et de là transféré à l'hôpital des fous. Le duc est très impopulaire en Belgique.

Paris, 19 juillet.

De la diplomatie russe dans les affaires d'Europe et d'Orient.

Le refus opposé par la Porte-Ottomane à l'entrée des bâtimens anglais et français dans la mer Noire a déchiré le dernier voile qui enveloppait les articles secrets du traité d'Unkiar-Skelessi. Il démeure constaté que le cabinet russe domine déjà sur le Bosphore par la diplomatie, en en attendant qu'il l'occupe par les armes. C'est un fait bien digne d'attention que cet envahissement de l'empire turc par la puissance russe, s'effectuant pas à pas, mais avec suite et persévérance, sans que la politique européenne oppose le moindre obstacle à l'ambition héréditaire des czars. On parle encore d'équilibre européen, et le rêve favori de Catherine va se réaliser peu à peu; et, tandis que l'engloutissement de la Pologne laisse les états de l'Ouest sans boulevard contre l'invasion russe, les cabinets, sans s'émouvoir, voient cette puissance sur le point d'occuper le Bosphore et d'avoir ses batteries aux Dardanelles.

Cette inaction des cabinets en présence des progrès de la Russie en Orient, a jusqu'ici trouvé sa cause dans leurs embarras intérieurs plutôt que dans la terreur attachée à ses armes. Si la sainte-alliance ne fut pas une conception purement russe, le cabinet de Saint Pétersbourg a du moins eu l'habileté de s'en faire le centre; et c'est peut-être là le chef-d'œuvre de sa politique. En se proclamant le patron de l'absolutisme européen et l'ennemi le plus implacable des idées libérales, il s'en faut de beaucoup que l'autocrate cédât le moins du monde aux nécessités de sa politique intérieure. Par combien de siècles les mœurs de cet empire ne sont-elles pas séparées encore du mouvement social qui pousse les populations civilisées vers la liberté! Quel retentissement peut trouver la propagande des idées sur cette terre où la civilisation loin de s'être acclimatée, garde un caractère exotique, et, depuis Pierre-le-Grand, n'a pas cessé d'être un plagiat? Non, le despotisme oriental n'a rien à craindre pour la durée de son principe dans cette épaisse barbarie où la société repose sur l'esclavage de la glèbe, et où les lumières des classes élevées n'ont de carrière ouverte qu'au service du maître. Il y a eu souvent, il y aura encore des révolutions de palais à Saint-Pétersbourg; des conspirations militaires ont été ourdies et s'ourdiront encore pour satisfaire aux mécontentemens de la noblesse moscovite; mais qu'elles déplacent la couronne de czars, ou qu'elles soient ensevelies dans les déserts de la Sibérie, qu'y a-t-il de commun entre ces sanglantes mutineries de la servitude et les besoins constitutionnels de notre civilisation?

La situation toute opposée du midi de l'Europe donnait une bien autre importance aux maximes despotiques proclamées par la diplomatie russe. La restauration française aux prises avec les intérêts de la révolution, l'Autriche et la Prusse alarmées par le voisinage des idées libérales dont l'Italie, la Suisse et les états germaniques étaient travaillés; tout cela devait concourir à la prépondérance continentale de la Russie apparaissant comme la formidable auxiliaire des gouvernemens contre les peuples. Ainsi, c'est sur ce terrain que, depuis vingt ans, le cabinet de Saint Pétersbourg a saisi toutes les occasions de faire l'étalage de sa puissance. Aussi, est-ce en déclamant contre les idées libérales, que la presse allemande, organe du gouvernement russe énumérait avec emphase ses innombrables armées, ses immenses possessions, les inépuisables ressources de son organisation militaire, et les gouvernemens, en voyant dans cette fantasmagorie un bouclier contre l'esprit révolutionnaire, exagéraient eux-mêmes la puissance de l'autocrate.

Mais dans la question d'Orient, où l'ambition russe a des intérêts tout autrement réels, il est curieux d'observer tous les détours de ce cabinet si altier dans les questions de politique générale en Europe. Il faut voir combien alors il professe de respect pour les droits des peuples et pour les intérêts de la civilisation. Il faut voir enfin, toutes les protestations de désintéressement dont il juge à propos de couvrir ses projets. La soif des conquêtes se cache alors sous les plus beaux noms, et ne dédaigne même pas de s'appuyer sur les sympathies populaires. L'insurrection de la Grèce, fomentée par la Russie pour hâter le délabrement de l'empire turc, émeut à ses voix toute la ferveur chrétienne de l'Occident. C'est pour abolir l'odieux commerce des esclaves qu'elle s'approprie la Géorgie et la Circassie avec quelques régimens que le knout vient de recruter de la glèbe; c'est dans l'intérêt commun du commerce européen qu'elle s'empare de la navigation du Danube; et qu'une station russe paraît avec les divan, elle se réserve la clé des Dardanelles. Tout en arrachant à la stupidité musulmane des stipulations comme celles qui vont tarir les recettes de la douane turque, elle vante sa magnanimité de se contenter d'une indemnité pécuniaire que la Porte ne pourra plus acquitter, et qui, en temps opportun, motivera une invasion nouvelle. C'est ainsi que le traité d'Andrinople trouve son commentaire dans les clauses écrasantes du traité d'Unkiar Skelessi.

Grâce pourtant à la netteté avec laquelle la question est posée aujourd'hui, nous touchons à l'époque où il faudra bien que des mesures énergiques mettent un frein à l'ambition moscovite. L'Europe ne peut rester plus long-temps la dupe de cette hypocrisie diplomatique, qui, d'ailleurs, n'appartient pas à la force réelle. Si la Russie suivait jusqu'au cœur dans les plaines d'Orient, une marche si tortueuse, c'est qu'elle n'ignore pas l'insuffisance de ses moyens pour s'emparer du Bosphore, dès l'instant où la France et l'Angleterre auraient résolu de s'y opposer par les armes. Les accordes politiques qu'elle entretient parmi les autres cabinets ne sont que l'un moyen de détourner leur attention du but constant de son ambition. Au nord, inaccessible dans ses climats, la Russie porte des regards inquiets sur ses possessions méridionales: elle sait combien elle est vénérable du côté de la mer Noire et combien est mal assurée sa récente domination sur des populations musulmanes. Voici pourtant l'éveil donné. Il s'agit de préserver l'empire turc du sort de la Pologne, et l'Europe de la domination que cette nouvelle conquête assurerait à l'autocrate. Parmi les grandes puissances, deux surtout ont intérêt à réaliser la puissance russe loin du Bosphore: l'Angleterre, dont les intérêts sont menacés à la fois dans la navigation de la mer Noire et dans ses possessions de l'Indes, et la France, dont le commerce dans le Levant tomberait en ruines dès l'instant où la Russie toucherait sa frontière sur la Méditerranée, et dont l'indépendance serait en péril dès qu'une armée moscovite n'aurait qu'à franchir l'Adriatique pour débarquer en Italie. Quant à l'Autriche, que des sympathies politiques tiennent encore unie au cabinet de Saint Pétersbourg, la lutte une fois engagée entre l'Angleterre et la France d'un côté, et la Russie de l'autre, le cabinet de Vienne y serait inévitablement entraîné comme partie active, et un simple instant de conservation suffirait pour en faire notre auxiliaire. Cette triple alliance n'est peut-être réalisable que dans une guerre où les questions d'ordre politique resteraient absolument étrangères, et dont l'ébranlement ferait disparaître toute appréhension pour le repos intérieur.

Notre but n'est pas ici d'examiner les ressources qu'offriraient à l'occasion anglo-française l'état actuel des populations ottomanes, ni les moyens propres à relever l'empire turc de cet abaissement qui le livre aujourd'hui comme une proie aux cupidités d'ambition. Nous renvoyons le lecteur, pour l'examen approfondi de ces questions, à une publication récemment traduite de l'anglais, où elles sont exposées avec une connaissance remarquable de la diplomatie européenne, et de l'état des choses en Orient. *L'Angleterre, la France, la Russie et la Turquie*, tel est le titre de cet écrit, où, pour la première fois peut-être, un sujet si important pour l'avenir de l'Europe, paraît traité dans toute son étendue.

CONSEIL DE VILLE DE LA N. ORLEANS.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPT. 1835.

Présidence de M. John Culbertson, recorder—Membres présens: MM. Schmidt, Caldwell, Perry, Baldwin, Labatut, Pichot, Thomas, Gaiennié et Allard.

Lecture est faite du journal de la dernière séance.

MESSAGE DU MAIRE.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Le 16 SEPTEMBRE 1835.

A M. le Président et MM. les membres du Conseil de Ville,
MESSIEURS,

Conformément à votre résolution du 11 du courant, j'ai l'honneur de vous présenter M. Pierre Auvray pour la place de commissaire et inspecteur du 7e. district et de la banlieue supérieure.

J'ai l'honneur d'être avec considération, messieurs
Votre très-humble serviteur,
D. PRIEUR, maire.

Sur lecture de ce message, M. Baldwin fait la motion que le Conseil procède à l'élection de M. Auvray—adopté.

Le scrutin ayant en conséquence passé, MM. Schmidt et Gaiennié étant nommés vérificateurs il a paru au dépouillement des votes que M. Auvray avait réuni l'unanimité des suffrages. M. Auvray est en conséquence déclaré dûment élu commissaire et inspecteur du 7e. district et de la banlieue supérieure.

PETITIONS.

Lecture est faite lo d'une petition de M. J. B. Faure, détaillant de liqueurs et de gateaux, exposant qu'il a fait quelques améliorations en face de la propriété qu'il occupe rue de Chartres entre les rues St. Louis et Toulouse et comme il paraîtrait d'après les observations qui lui ont été faites par le voyer et par quelques autres officiers de la ville que ces améliorations sont en contravention avec une ordonnance du Conseil. Il expose de plus qu'il ne croit pas que la vitrine qu'il fait faire puisse être un obstacle à la libre circulation de la voie publique, mais que cependant il n'ose pas continuer les travaux qu'il a commencés, sans en avoir préalablement obtenu la permission du Conseil.

M. Baldwin présente à ce sujet une résolution pour autoriser M. Faure à continuer le travail qu'il a commencé à la condition que le pétitionnaire sera tenu de faire enlever ce qu'il aura fait si des plaintes sont portées qu'il a obstrue la voie publique.

Les règles étant dispensées la résolution est mise aux voix et adoptée.

2o. D'une lettre de M. P. D. Henry, relative à l'adjudication qui lui a été faite de l'entreprise du pavage de quelques unes des banquettes du faubourg Ste.-Marie, et à la résolution passée au Conseil dans une des séances précédentes en conséquence du refus qu'il a fait de signer le contrat.

Sur motion de M. Baldwin, cette lettre est référée au comité de pavages.

3o. D'une de lettre M. Joshua Balwin proposant au Conseil de lui transférer mille actions qu'il a souscrites au fond-capital de la Banque du Gaz.

M. Caldwell fait la motion que cette lettre soit référée au comité nommé pour s'occuper de la souscription faite par le maire.

M. Allard s'oppose à cette motion. Le maire, dit l'honorable membre, a déjà fait connaître au Conseil dans un des messages qu'il a adressés dans le cours de la dernière séance que le délai fixé pour la souscription de la ville excédant le 11 il avait cru devoir, pour conserver le droit de la ville aux actions de cette compagnie et à la nomination de deux directeurs, souscrire pour mille actions et qu'il était prêt à les transférer à la Corporation. Le membre observe que l'objet de la souscription de la ville est de placer dans cette Compagnie deux directeurs de son choix, et que ni les actions souscrites par le maire, ni celles que l'on offre en ce moment ne donneraient ce droit à la corporation. Elle se trouverait actionnaire, mais elle n'aurait pas les directeurs qu'elle a droit d'y placer par la charte d'incorporation. Que ce droit est perdu pour la ville, et qu'il ne peut être concédé de nouveau que par le concours des actes du Conseil, du bureau de direction de la Compagnie du Gaz et de la Législature d'Etat, et l'on sait à quelles lenteurs cette circonstance pourrait entraîner. Quant à lui, ajoute l'honorable membre, il ne voit pas que la ville ait besoin de devenir actionnaire de la Compagnie du gaz. On a dit précédemment que les actions valaient une prime de 7 pour cent, il est d'opinion que le Conseil doit remercier le maire de la connaissance qu'il a mise à chercher à assurer à la ville le nombre d'actions auquel elle a droit, et qu'en même temps on l'invite à disposer de ces actions et à gagner pour son propre compte la prime offerte pour ces mêmes actions. Il propose aussi que le Conseil remercie M. Baldwin de l'offre qu'il a faite mais que sa lettre reste déposée sur le Bureau.

M. Schmidt dit que tout en rendant justice aux argumens de son collègue du 8e. district il croit devoir observer qu'il serait plus convenable de référer la lettre de M. Baldwin au comité dont il est question dans la motion faite par M. Caldwell. Il ajoute qu'il est le rapporteur de ce comité, qu'il croyait obtenir quelques éclaircissemens qu'il n'a pu encore recevoir, mais qu'à la prochaine séance il les présentera.

M. Caldwell se lève pour donner des renseignemens au membre du 8e. district de manière à lever les doutes qu'il semble avoir quant au droit que pourra conserver la ville à nommer deux directeurs: l'honorable membre laisse apercevoir la facilité qu'il y aura à obtenir ce résultat. La nature des observations que l'on a faites au sujet de cette transaction qui le conduit à discréditer la compagnie, mais que lui qui est attaché à la direction, il sait très bien qu'il est de l'intérêt de la ville de chercher à conserver ses actions. Il y a ainsi qu'il l'a observé précédemment sept mille piastres à gagner dans la transaction proposée, et c'est en cette considération qu'il s'est levé pour engager le Conseil à assurer à la ville un bénéfice certain. Que du reste, si le Conseil ne veut pas de la souscription offerte, vingt personnes se sont présentées pour les avoir et peu importe à la Compagnie entre quelles mains les actions pourront tomber. Il demande donc que la motion qu'il a faite de référer la lettre au comité soit prise en considération.

Cette motion est mise aux voix et adoptée.

RAPPORTS.

Lecture est faite du rapport du comité chargé de s'enquérir des causes du retard dans la construction de la nouvelle prison. Le comité explique les raisons qui ont donné lieu à ce retard. Le rapport est accompagné d'une résolution pour autoriser le maire à faire continuer de suite les travaux de ladite prison.

Les règles dispensées, et motion étant faite pour l'adoption du rapport et de la résolution, M. Quitmann propose l'amendement suivant:

Résolu, que le maire soit autorisé à faire acheter le bois, de quelqu'espèce qu'il soit, nécessaire à la continuation des travaux de la prison, et cela, aux dépens du contractant pour la fourniture dudit bois, le tout, conformément à l'ordonnance du Conseil relative au contrat de la ville avec les fournisseurs.

Le rapport et la résolution ainsi amendés sont mis aux voix et adoptés.

Lecture est faite du rapport du comité de pavage relatif aux réparations à faire dans les endroits déposés par la Banque du Commerce. A ce rapport est jointe une résolution pour autoriser le maire à faire faire des réparations aux frais de ladite Banque.

Règles dispensées le rapport et la résolution sont mis aux voix et adoptés.

Lecture est faite du rapport du comité de réclamations relatif à la pétition de M. F. Lacroix et d'une résolution pour relever le dit Lacroix de l'amende qui lui a été imposée, pourvu que ce dernier paie les frais au cour et à la commission de l'avocat. Le rapport et la résolution sont adoptés.

Lecture est également faite d'un rapport du comité des améliorations auquel avait été référée la pétition des habitans du faubourg d'en bas relative à la construct on d'un marché dans ce quartier, présente un rapport accompagné d'une résolution pour autoriser le maire à acheter pour l'objet demandé l'emplacement connu sous le nom de *Frascati*. M. Andry, propriétaire de cet emplacement en demande treize mille piastres comptant, ou $16000 à un deux, trois et quatre ans.

Les règles dispensées, M. Caldwell propose l'amendement suivant:

Résolu qu'un nouveau marché soit construit dans le faubourg Ste. Marie, et qu'une partie du terrain dépendant de la succession de M. James Freret, faisant face à la rue Carondelet soit achetée à cet effet.

M. Pichot s'oppose à cet amendement. Il ne sait pas si la construction d'un nouveau marché, au faubourg Ste. Marie est une chose nécessaire dans ce moment actuel; rien n'autorise à le croire. Il ne sait pas non plus, le cas échéant que ce marché serait jugé nécessaire, quel serait le prix demandé pour le terrain proposé dans cet amendement. Ces deux raisons sont assez valables pour qu'il s'oppose à la demande faite par le membre du 6e district. L'honorable membre ajoute qu'il est disposé en faveur du rapport et de la résolution, parce qu'il voit la nécessité d'établir un marché dans la partie inférieure, qu'il y a eu une pétition signée à cet effet par nombre d'habitans de ce quartier, que c'est en conséquence de cette demande et sur preuve de la nécessité d'un pareil marché que le comité a dressé son rapport et sa résolution. Qu'un comité ait nommé, ajoute l'honorable membre pour s'enquérir de la nécessité de construire un nouveau Marché dans le faubourg Ste. Marie; que ce comité, après cela s'assure du prix qu'aura demandé pour l'emplacement où le Marché devra être établi, lors il pourra voter consciencieusement sur la question. Il ne croit donc pas que dans le moment actuel le conseil puisse adopter l'amendement du membre du 6e district.

M. Berry fait la motion que cet amendement soit renvoyé à un comité spécial. Cette motion est adoptée, MM. Berry, Caldwell et Pichot sont nommés membres de ce comité.

M. Baldwin propose un autre amendement pour autoriser le maire à faire construire un marché dans le 7e district, sur l'emplacement vacant déjà destiné à cet effet.

M. Labatut présente un sous amendement pour construire un marché au bayou St. Jean.

Sur motion de M. Schmidt l'amendement et le sous-amendement sont référés au même comité.

Le rapport et la résolution relatifs à la construction du marché du faubourg d'en bas sont mis aux voix et adoptés.

L'ordre du jour étant demandé le secrétaire fait lecture de l'ordonnance relative à la construction d'une nouvelle levée en face du 7e district.

Le préambule ainsi que le premier article de cette ordonnance sont adoptés, cet article étant amendé par M. Schmidt de manière à ce que l'adjudication au rabais de cette levée se fasse après dix jours d'avis publics.

Le second article relatif aux obstructions de la batture donne naissance à une grande discussion sur le droit réel ou illégal de la ville sur des propriétés considérées par les uns comme biens ruraux et par les autres comme sujettes aux lois de la police du port. Sur motion faite et adoptée, la discussion de l'ordonnance est renvoyée à la séance prochaine.

Sur motion le conseil s'ajourne jusqu'à vendredi prochain à 11 heures du matin.

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE. ORLEANS.

17 SEPTEMBRE.

La vente de 44 balles coton mentionnée dans notre dernier numéro, consistait en partie de coton tachée, et n'était pas de la *nouvelle récolte d'Alabama* et ur occasionné par un malentendu. La transaction a été faite à 13 3-4

Nous n'avons rien à annoncer sur ce article.

SUCRE—9 1/2 à 10, rare. Nous avons appris qu'une vente de 50 boucauts a été faite hier. Inférieur de 8 à 8 1/2

Havane, blanc 12, brun 10 1/2.

MELASSE—Pas de ventes.

FARINE—$6 25 à 6 50; peu sur place, faibles dem.

PORK—$17 à 18; prime 18.

JAMBONS, couverts $10; plats cités $8

BŒUF—tonne, $12, demi barril $7, prime $10 1-2

MAQUEREAUX—No 1 $8; no 2 $7; no 3 $6

MORUE—caisse $1 25—venie $1 1 3

CAFÉ—Havane 13 1/2—St Domingue 12 1/2

CHANDELLES—New Bedford 37c—Nantucket 34—

SAVON—6 1/2—du nord 7c.

RIZ—rom de bon en première qualité—inférieur 4 3/4 à 5

WHISKEY rectifié 38 à 40c—vieux; aucune demande.

GENIEVRE—40c

EAU DE VIE—1ère preuve 47c; 4e preuve 57c

BEURRE—Goshen, 22 à 23c; cet article commence à disparaître de la place—de l'Ouest 13c; beaucoup sur place.

GRAISSE—8 1/2 à 9c

MAIS—68 à 70c le boisseau.

TABAC—6 1/2 à 9c, peu de ventes.

TOILE D'EMBALLAGE—33c la yard

CORDAGE—14 à 15c la livre

BRAI—$3 3/4 par baril, rare; goudron 3 1/2; résine $2 1/2 à 3

PLOMB—5 3/4c la liv; en barre, 7c; plomb à tirer $1 75 à 1 87c le sac.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Columbus, Clark, Iles de Bahama, L H Gale
Goel Lin, Hernandez, Campêche, J Pons & fils
Goel Commercial, Amos, Matagorda, S Thompson

Expédiés avant hier.

Brick Sultana, Brooks, N York, Thompson & Grant

Arrivés.

Bateau à vap Bayou Sarah, Bayou Sarah.

GARDE URBAINE No. 1.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 20 du courant, à 6 heures précises du matin, et se réunira dans la cour de l'ancien couvent, rue des Ursulines, pour exercice du fusil et manœuvres.

Costume: Gilet rond bleu, pantalon blanc, chapeau bourgeois noir avec cocarde au côté gauche. Armement complet. Par ordre du capitaine,

18 sept—2 G. A. MONTMAIN, Sergt. Maj.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON montera à cheval dimanche 21 du courant, et s'assemblera à 7 heures précises du matin, à la place du Cirque.

Par ordre du commandant,

16 sept J. B. BRYAN, Adj. Major.

UNE assemblée des directeurs de la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans, le 15 courant, les résolutions suivantes furent adoptées, savoir:

Attendu que le plan de cette section de terre située entre la ville, le canal Carondelet, le bayou St. Jean et le chemin du bayou est à présent dressé.

Résolu, que les travaux du dessèchement commenceront dans c